

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction générale de la prévention des risques

Direction générale du travail

Arrêté du 30 juin 2012 portant approbation de prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du code de l'environnement

NOR : DEVP1226038A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 554-1 et R. 554-29 ;

Vu l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, notamment ses articles 6, 7, 13, 17, 18 et 19,

Arrêtent :

Article 1^{er}

I. – Le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux dans sa version 1 de juin 2012 est approuvé en application des dispositions de l'article R. 554-29 du code de l'environnement.

II. – Il est publié sur le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr.

Article 2

Le directeur général de la prévention des risques et le directeur général du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 30 juin 2012.

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie et par délégation :

*Le directeur général
de la prévention des risques,*

L. MICHEL

Pour le ministre du travail,
de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social et par délégation :

Le directeur général du travail,

J.-D. COMBEXELLE